

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf octobre deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Sauvant se sont réunis en salle de conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Christophe CHAPPET, Maire, M. Mathieu RIGAULT, Adjoint, M. Alain CHAMAILLARD, Adjoint, M. Yves EPRINCHARD, Mme Nathalie POINT, Mme Aurélie JOYEUX, Mme Valérie ARDILLON, M. Pierre ROUGET, Mme Yvette BEAULIEU, M. Fabrice CHARLES, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Excusés :

- Mme Josette CORBIN, Adjointe qui a donné son pouvoir à Christophe CHAPPET
- Mme Agnès KRESSMANN
- Mme Anne-Sophie THIOULET-AUGER
- M. Sébastien VERON
- Mme Laure EHRMANN

Le Conseil Municipal a choisi Mme Aurélie JOYEUX pour secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2017

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Objet : Élections sénatoriales : désignations des délégués et délégués suppléants (Délibération n° 2017/52)

Conformément au Décret n° 2017-1446 du 6 octobre 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans la département de la Vienne et à l'Arrêté n°2017-DRLP/BREEC-392-SCT de Madame la Préfète de la Vienne en date du 10 octobre 2017, le conseil municipal est convoqué pour procéder à l'élection, au scrutin de liste avec représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel et application de la règle de la plus forte moyenne , des 3 délégués et 3 délégués suppléants.

Le bureau de vote est constitué :

- d'un président : Christophe CHAPPET, Maire
- d'un(e) secrétaire : Valérie ARDILLON

Appel des membres du conseil pour constater que le quorum est atteint

2 conseillers les plus âgés : Yvette BEAULIEU et Pierre ROUGER

2 conseillers les plus jeunes : Aurélie JOYEUX et Mathieu RIGAULT

- M le Maire présente la liste des candidates : liste CHAPPET

Le vote s'effectue à bulletin secret, et après dépouillement les résultats sont les suivants :

Votants	11
Votes blancs	0
Vote exprimé	11
Vote pour la liste Christophe CHAPPET	11

Sont élus : Christophe CHAPPET, Josette CORBIN, Mathieu RIGAULT comme délégués

Valérie ARDILLON, Alain CHAMAILLARD, Agnès KRESMANN comme délégués suppléants

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote.

Objet : Projet éolien Saint-Sauvant - Autorisation à M le Maire de signer une convention de servitude avec la société RES, ou toute société se substituant (Délibération n° 2017/53)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien « Croix de l'Erable » initié en 2013, sur le territoire de la commune de Saint-Sauvant, par la Société RES, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000).

En vue de cette implantation, certaines autorisations sont nécessaires préalablement au dépôt des demandes d'autorisations administratives. La société RES, ou toute société se substituant, comme indiqué lors de la réunion de présentation du projet, sollicite la possibilité d'utiliser les voies et chemins nommés ci-dessous et propose à la commune de signer une promesse de convention de servitude d'accès et de passage de câbles sur les voies et chemins suivants :

NOM	COMMUNE	DEPARTEMENT
Chemin rural de Bois le Bon au Grand Sairé	Saint-Sauvant	VIENNE
Chemin rural de la Contentinière au Bois de Sairé	Saint-Sauvant	VIENNE
Chemin rural de Chasseigne à Couhé	Saint-Sauvant	VIENNE
Chemin rural de Saint-Sauvant à Longe	Saint-Sauvant	VIENNE
Chemin rural dit de l'Homme	Saint-Sauvant	VIENNE

Chemin rural des Noyers	Saint-Sauvant	VIENNE
Chemin rural de Saint-Sauvant aux Heraults	Saint-Sauvant	VIENNE
Voie communale n°4	Saint-Sauvant	VIENNE
Voie communale n°6	Saint-Sauvant	VIENNE
La parcelle section YC numéro 18	Saint-Sauvant	VIENNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 11 voix pour:

Autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de convention de servitude d'accès et de passage de câbles avec la société RES, ou toute société se substituant, en vue de déposer les dossiers de demande d'autorisation correspondants.

Objet : Modification des tarifs du Marché – le Lien des Saveurs - (Délibération n° 2017/54)

Le Maire rappelle la délibération n° 38/2017 en date du 29 juin 2017 fixant les tarifs du marché « Le lien des Saveurs ». Il annonce que les tarifs sont calculés pour intégrer la mise en place d'animations et du site de commande par internet. Or, ce dernier n'étant pas utilisé pleinement, il a été convenu lors de la réunion des producteurs, début octobre de pratiquer un tarif moins important jusqu'à ce que le site soit correctement renseigné et utilisé.

Ainsi il propose d'établir les tarifs suivants jusqu'à nouvel ordre :

- 1.5 € le 1^{er} ml
- 1 € le 2^{ème} ml
- 0.5 € le 3^{ème} et suivants

Après avoir délibéré le conseil municipal par 11 voix pour accepte les tarifs proposés.

- Mathieu Rigault informe que le bulletin municipal « l'Echo de la Piane » sortira en décembre.

Séance levée à 22h00